

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

21 juillet 2021

GESTION DE LA CRISE SANITAIRE - (N° 4389)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° 882

présenté par  
M. Ruffin  
-----**ARTICLE PREMIER**

Après l'alinéa 13, insérer l'alinéa suivant :

« 3° Imposer aux brigades covid de la caisse primaire d'assurance maladie d'être redéployées sur des missions de transmission des informations relatives à la campagne de vaccination auprès des personnes en situation d'obésité et non vaccinées, afin de les convaincre de prendre rendez-vous pour une vaccination contre la covid-19. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

« Cet amendement vise à réorienter les missions des brigades Covid afin de convaincre les personnes en situation d'obésité de se faire vacciner. De nombreuses études scientifiques, notamment celle dirigée par le Professeur Lefebvre du CHU de Nantes parue dans la revue » » Médecine et Maladies Infectieuses « (Volume 50, Issue 6, Supplement, septembre 2020, Page S86), ont mis en évidence que » » les patients obèses hospitalisés pour COVID-19 sont plus à risque d'être intubés pour syndrome de détresse respiratoire aiguë. « Ces personnes, si elles tombent malade, ont plus de risque d'aller en réanimation. Il est donc nécessaire de les convaincre en priorité de se faire vacciner. Pour cela, nous proposons que les brigades Covid de la CPAM aient pour mission de contacter et informer les personnes souffrant d'obésité sur la nécessité de se faire vacciner dans les meilleurs délais. »